

## VOCANCE

### **Vers un PLU plutôt qu'une carte communale**

Le conseil municipal s'est réuni le 20 novembre, sous la présidence de Denis BLANCHET, Maire

#### **Urbanisme**

Après la dernière réunion relative à la carte communale (en présence du cabinet Interstice, des représentants de la DDEA, du CAUE et du cabinet Julien) il est décidé de s'orienter vers un PLU plutôt qu'une carte communale (cette dernière sera suspendue). En effet, ceci permettrait pour les terrains en zone constructible mais sans réseaux créés à ce jour, de ne pas les déclasser et de planifier à plus ou moins long terme les mesures à prendre pour qu'ils deviennent effectivement constructibles. Il est noté que la départementale traversant la commune n'est plus définie comme route à haute fréquentation mais à moyenne fréquentation. Ceci implique de ne plus être soumis à la loi Barnier (limite de zone de 25m au lieu de 75). La chambre d'agriculture note l'obligation de dégager des terrains restant à vocation agricole.

La municipalité décide d'engager les démarches pour mettre en place la TLE (taxe locale d'équipement) afin de compenser le coût (parfois très élevé) relatif à la création de nouveaux réseaux.

#### **Prise de la compétence assainissement par la communauté de commune**

Cette dernière doit être effective en janvier 2010. Le conseil émet un avis très réservé à ce sujet et demandera un report concernant la décision définitive.

#### **Divers délibérations :**

\* le tarif relatif à l'utilisation d'électricité par les commerçants du marché du vendredi est fixé à 50€ pour l'année. Le conseil décide de ne pas établir de réglementation particulière concernant ce marché.

\* attribution de 11€ élève et par nuitée (pour 4 nuits) et 60€ pour le transport concernant les classes de découverte (valable 1 an sur 2).

\* Suite au conseil d'école de l'école publique, une liste de travaux et effectuée, l'achat d'un rétroprojecteur est accordé. Une discussion avec le personnel concernant l'aménagement du temps de travail de

chacun pour plus d'efficacité dans le ménage des locaux est envisagée (jour et lieu à définir).

\* La gratuité de la salle pour le comité des fêtes est évoquée à nouveau. Le conseil décide de maintenir sa décision pour cette année : gratuité de la salle avec participation de 30€ de frais de chauffage par manifestation en période hivernale.

\*Mr Jean- Claude GIRAUD remplacera Mr BOUCHET à la commission « école ». Concernant l'information et l'animation un remaniement interne sera étudié (en particulier concernant le site Internet).